

LE CHAUSSS' *terroir*

41

Magazine d'informations de Chausseterre | Septembre 2020



4 Nouvelle équipe
Les commissions
Les délégations

7 Dossier
Le budget

9 La vie des
associations



www.chausseterre.fr



EDITO

Chauss'terroir

Bénévoles
Kévin Prost
Annick Treille
Anne-Marie Grissolange
Pascale Charret
Michel Girin
Lorraine Roux

Responsable de publication
Lorraine Roux

Conception
Lorraine Roux et Kévin Prost

Gestion du contenu
et distribution
Equipe de bénévoles

Crédits photos
Mairie, associations et
photos libres de droits

Impression
Mairie de Chausseterre



Maire de Chausseterre
43 route de la Croix de Tour
42430 Chausseterre

04 77 65 10 31

mairie@chausseterre.fr

Messenger : chausseterre

www.chausseterre.fr

Secrétariat :
Lun, mar, jeu 13h30-17h
Sam 9-12h

Permanences des élus
Samedi 10-12h

Communauté de communes
du Pays d'Urfé
04 77 65 12 24

SIVOM des Bois Noirs
04 77 62 98 78
(mardi et mercredi)

Voilà enfin arrivé un nouveau numéro du Chauss'terroir, après cette longue période troublée. Nous avons évidemment à cœur de faire perdurer cet outil. Kévin est venu renforcer les rangs des bénévoles et nous en avons profité pour rafraîchir la maquette graphique.

J'ai désormais l'honneur et la responsabilité de conduire cette nouvelle équipe municipale. Je mesure pleinement l'engagement qui est le mien pour les années à venir.

En « m'installant » dans le bureau du maire, j'ai eu une pensée émue pour mes prédécesseurs. Notamment pour Blaise Goutorbe dont je garde l'image que l'on pouvait porter sur lui de la hauteur d'un enfant. Michel Girin qui a initié mon envie de m'investir pour la vie municipale. Et évidemment Michel Florimond qui m'a fait confiance en me proposant au poste de premier adjoint et qui de fait a accéléré ma « formation ».

Une équipe solide est désormais formée à l'issue de ce cycle électoral particulier. Il nous faut maintenant nous mobiliser collectivement avec engagement et responsabilité pour produire un travail constructif.

Nous avons déjà communiqué sur les difficultés qui nous accompagneront durant ce mandat : un budget très contraint, des effectifs qui baissent à moyen terme sur le RPI, la compétence Eau qui en l'état actuel nous serait enlevée en 2026, le regroupement dans une communauté d'agglomération qui plane toujours, etc.

Il s'agira donc plus d'un mandat de défense que d'un mandat de construction. Malgré tout, nous nous attacherons avec rigueur au bon fonctionnement de la commune.

Comme disait Raymond Devos, « on n'a pas de pétrole, mais on a des idées ». Je reste convaincue que malgré les contraintes qui pèsent sur notre budget (dont on peut malheureusement craindre qu'elles s'accroissent dans les années à venir compte tenu du contexte général), il y a des actions et des travaux que nous pouvons mener.

Nous avons la chance de vivre dans un petit village dans lequel le tissu associatif est riche. Même si celui-ci ne peut pas être la réponse à toutes les défaillances de l'Etat, il nous permet de vivre mieux. C'est un modèle à défendre et à valoriser. C'est pourquoi j'encourage à nouveau toutes les personnes souhaitant apporter leur concours au bon fonctionnement du village à se mobiliser auprès du Conseil municipal ou dans la vie associative.

Enfin je voudrais remercier, au nom de l'équipe municipale, tous les électeurs qui nous ont accordé leur confiance. Et d'une façon plus générale, je salue, toutes les personnes qui se sont déplacées jusqu'au bureau de vote dans ce contexte sanitaire particulier.

Lorraine

NB : La photo de couverture a été prise mi-juillet. Nous portons évidemment un masque à l'intérieur des bâtiments, y compris pour les conseils municipaux.



LORRAINE ROUX
Maire de Chausseterre

BRÈVES



Nous participions pour la 4^{ème} année à l'opération **Loire Propre**, samedi 7 mars.
La mobilisation s'amplifie, avec cette saison 24 bénévoles et plus de 700kg de déchets collectés!



Nous avons eu l'opportunité cet été de faire tailler les haies du plan d'eau par un lamier.

Nouveau



Atelier art floral, une fois par mois, à la mairie
Renseignements auprès de Brigitte Chapot

Registre des personnes vulnérables

Institué par la loi de 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, le registre communal des personnes vulnérables permet aux personnes qui s'y sont inscrites volontairement, d'être contactées par les services publics (mairie ou préfecture) en cas d'évènement exceptionnel (canicule, urgence sanitaire, etc.).

Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif : les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile et les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile (sous certaines conditions).

La demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée (ou par son représentant légal), soit par un tiers. Les données recueillies sont tenues par le secret.

Les élus et le secrétariat se tiennent à votre disposition pour de plus amples renseignements.



Personne vulnérable,
Ne restez pas isolée,

SIGNALEZ-VOUS !

#Covid-19

Compte tenu du contexte sanitaire qui demeure sensible, le masque est obligatoire à l'intérieur des bâtiments publics pour les adultes et les enfants de plus de 11 ans.

La location de la salle des fêtes est possible mais les consignes d'utilisation sont contraignantes. La location de la buvette n'est pas autorisée. La location du barnum est possible pour un usage à titre privé.



ETAT-CIVIL

Naissance

Jaimy Benard Dutey

26 mars 2020



Décès

Georges Pras

31 juillet 2020

Conseiller municipal
de 1971 à 1989



Inhumation

Jean Rossignol

Décédé le

26 février 2020

SOBRIQUETS ?

Poursuivons l'exploration des sobriquets initiée dans le précédent numéro.

Saurez-vous reconnaître les habitants qui se cachaient derrière ces « surnoms » ?

Chancelier

Chez Labande

Chez Lequeillant

Belleplace

Chez Ponchon

Chez les Jeannettes

Chez le Chasseur

Chez Belette

Le Barquet

Chez Pile

Chateaugillard

Chez Louis James

Chez le Garde

Réponses en dernière page.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Bascule

Comme vous l'avez probablement remarqué, la bascule a été restaurée cet hiver par Raphaël Butin afin de mettre en valeur le mécanisme.

SIVOM

Une convention a été signée avec le SIVOM. Elle prévoit une participation aux frais des personnels engagés dans les missions liées à l'eau et à l'assainissement. En contrepartie les communes devront désormais s'acquitter des factures d'eau pour les bâtiments publics. L'objectif étant d'avoir une comptabilité plus juste pour le syndicat.

Plan Bibliothèque

Une convention a également été signée avec l'Inspection d'Académie. Elle prévoit le financement de 1500€ de livres pour reconstituer un fonds de Bibliothèque à l'école.

Prolongement du mandat

Compte-tenu du contexte sanitaire le mandat précédent a été prolongé jusqu'à l'installation du nouveau conseil municipal début juillet, pour la gestion des affaires « dites » courantes.

Il a entre autres été question des commandes et distributions des masques (préparés avec le concours de Thérèse Chaux) ; de l'organisation de la reprise à l'école compte tenu des consignes à appliquer ; et du suivi du programme de voirie 2020.

Considérant la particularité de la situation, les élus ont renoncé à leurs indemnités pendant cette période.

Voirie 2020

Les travaux de voirie intercommunale ont été réalisés avant les congés d'été. La sécurisation de la source qui alimente la fontaine du Taillis a nécessité des travaux complémentaires qui n'ont pu être totalement compensés. Aussi le revêtement bi-couche prévu initialement dans le village de Roure ne sera pas réalisé cette année.



Jean Goutorbe
(travaux source Taillis)

Elections municipales

Cette séquence électorale s'est déroulée dans un contexte bien particulier, avec deux tours distants.

17 candidats se sont donc présentés au 1^{er} tour, organisé le 15 mars dernier, entre la fermeture des écoles, des commerces, et le confinement

généralisé deux jours plus tard.

Malgré ce contexte, le taux de participation a été de 83%, soit 182 votants, sur 220 inscrits. 2 bulletins ont été déclarés nuls. Ce qui représente donc 180 votes exprimés. La majorité absolue se situant de fait à 91 voix.

8 candidats ont été élus au premier tour.

Lorraine Roux	143 voix
Caroline Chaux	141 voix
Kévin Prost	122 voix
Roger Butin	119 voix
Alain Rossignol	119 voix
Roland Petibout	114 voix
Annick Treille	92 voix
Patrice Place	92 voix



Le second tour a été organisé le 28 juin. Il y a eu 155 votants, soit 70% de participation.

3 candidates ont été élues.

Sylvie Butin	78 voix
Jennifer Rebourg	77 voix
Anne-Marie Grissolange	71 voix

Nouveau Conseil municipal

L'installation du Conseil municipal a eu lieu le 2 juillet dernier. Lorraine Roux a été élue Maire. Kévin Prost 1^{er} adjoint et Roger Butin 2^{ème} adjoint.

Le Conseil municipal s'est réuni le 13 juillet pour la désignation des membres des commissions et des délégués auprès des organismes extérieurs (cf. page suivante).

Le Conseil s'est réuni une troisième fois au cours du mois de juillet, le 24, pour le vote du budget primitif 2020. Le compte administratif (réalisé 2019) ayant été voté par l'équipe sortante en février dernier (cf. Dossier pages 8 et 9).

Indemnités des élus

Le plafond des indemnités des élus a été revalorisé par la Loi Engagement et proximité. Toutefois ces sommes ne sont pas compensées dans les dotations. Nous poursuivons donc sur le principe adopté en 2018, avec des indemnités réduites, en répercutant la nouvelle bonification de la dotation des élus locaux.

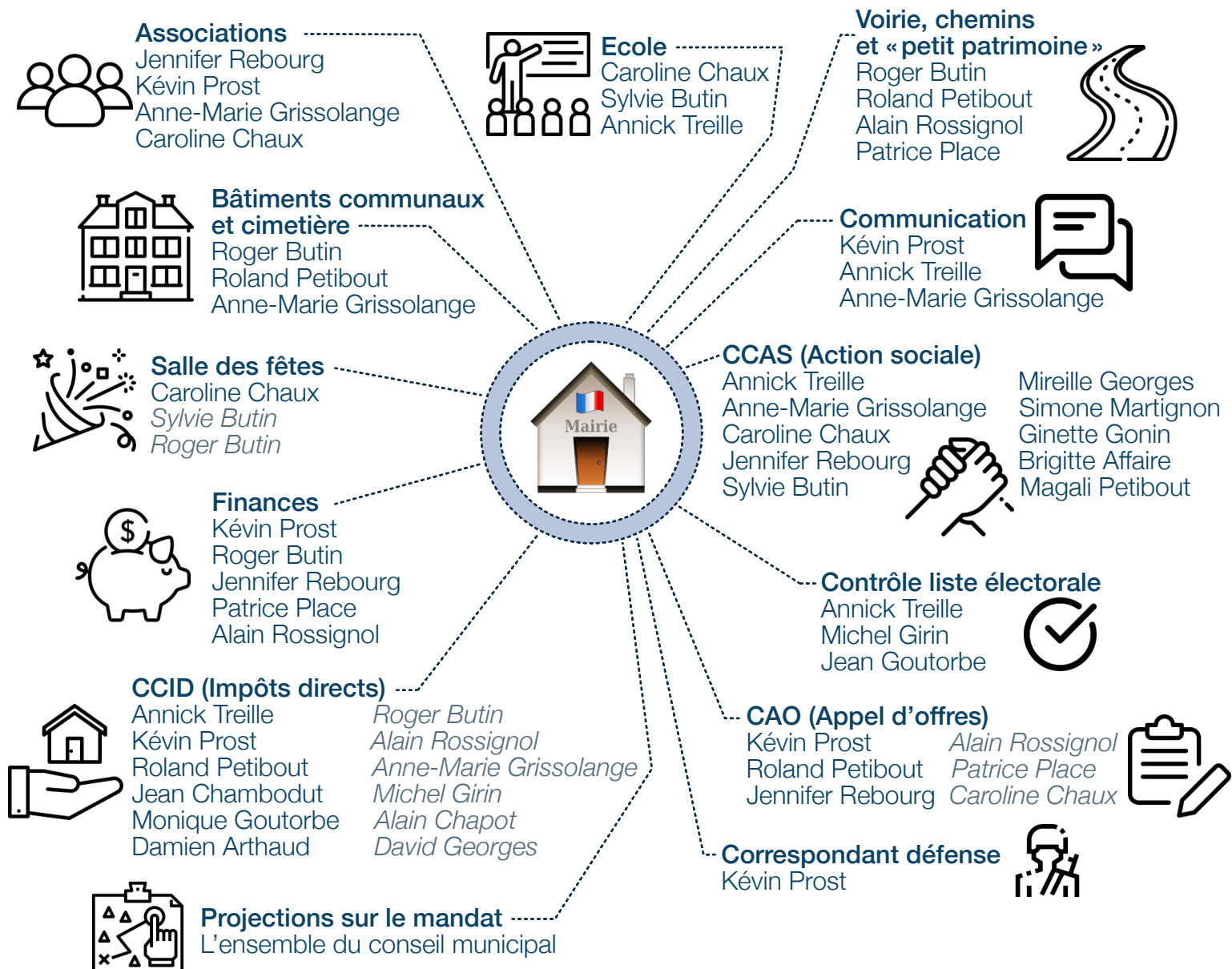
L'indemnité du maire est de 599€ brut (518 net), celle des adjoints de 233€ brut (202 net). On se situe ainsi 40% en dessous des nouveaux plafonds.

Services périscolaires

La part facturée aux parents pour le repas de cantine reste à 3,37€ (pour un repas à 6,50€). Le tarif de garderie est harmonisé au sein du RPI. Ainsi il passe à 60€ par an et par enfant à Chausseterre (voir page 7).

COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS Suppléants en italique

Le Maire préside l'ensemble des commissions communales



Communauté de Communes du Pays d'Urfé

Voirie
Roger Butin
Roland Petibout

Finances
Kévin Prost
Lorraine Roux

Ordures ménagères
Annick Treille
Caroline Chaux

Sivom des Bois Noirs (eau)
Lorraine Roux
Roger Butin
Patrice Place
Roland Petibout

RPI (école)
Caroline Chaux
Sylvie Butin

SIEL (éclairage, THD42, etc.)
Lorraine Roux
Kévin Prost

ASPU (santé)
Anne-Marie Grissolange
Sylvie Butin

SI (Syndicat d'initiatives)
Kévin Prost
Jennifer Rebourg

AGEDI (logiciels admin.)
Lorraine Roux
Kévin Prost

CNAS (CE employés)
Lorraine Roux
Catherine Georges

VTT des Bois Noirs
Kévin Prost
Roland Petibout

Communauté de communes

Le conseil communautaire a été largement renouvelé à l'issue de cette période électorale.

Le nouvel exécutif a été élu le 16 juillet dernier, lors de la séance d'installation.

Charles Labouré (maire de Chérier) succède à Daniel Perotti en tant que Président de la communauté de communes.

Il s'appuiera sur une équipe de 5 vices-présidents.

Lorraine Roux, 1ère vice-présidente sera en charge du pôle développement durable, ainsi que de la communication. Jean-Hervé Peurière, 2ème vice-président, sera en charge des finances. Didier Poncet, 3ème vice-président, à la voirie et équipements. Séverine Pras, 4ème vice-présidente, à l'action sociale. Et Thomas Siettel, 5ème vice-président, à l'attractivité.

Lors du conseil communautaire du 23 juillet, l'organisation a été complétée avec notamment

les délégations auprès des organismes extérieurs.

La répartition des commissions (voir page 5) et des groupes de travail a également été discutée. Les élus se sont positionnés selon leurs aptitudes et leurs compétences.

Pour ce qui nous concerne, Kévin Prost a rejoint le groupe de travail développement économique.



Infos pratiques

Les factures pour la redevance des ordures ménagères sont arrivées. **Et petite nouveauté cette année, que vous pourrez retrouver sur d'autres factures à régler au Trésor public : le paiement dématérialisé en ligne grâce au service Tipi.**



Vous pouvez donc régler directement votre facture (soit par carte bancaire, soit par

prélèvement unique) en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr

Cliquer sur « accéder au paiement »

Entrer l'identifiant de la collectivité et la référence de la facture, que vous retrouvez dans l'encadré gris en haut de votre facture (voir photo)

Puis accéder aux modalités de règlement selon votre choix.

Il est toujours possible de régler votre facture par TIP SEPA (en joignant un RIB) ou par chèque (en joignant également le volet TIP).

Il vous est également possible de vous rendre directement à la Trésorerie de Saint Germain Laval pour payer par le moyen de votre choix (CB, chèque, argent liquide).

Page facebook et nouveau site

Les services de Communauté de communes ont mis à profit la période de confinement pour notamment développer de nouveaux outils de communication : page facebook, lettre d'information numérique, etc.

Dans le même temps, le site internet de la CCPU a été entièrement retravaillé. Il est opérationnel depuis fin avril.

Facebook : ComcomUrfé / Site : ccpu.fr



Le SIVOM



Le Comité syndical d'installation de la nouvelle assemblée du SIVOM des Bois Noirs s'est tenu le 21 juillet dernier.

Dominique Cazorla et Thomas Siettel ont été élu respectivement Président et Vice-Président du SIVOM, à l'unanimité.

La candidature de Xavier Dejob a été retenue pour le poste de technicien du SIVOM en vue du départ de Daniel Perotti en fin d'année.

Raphaël Butin est intervenu pour réparer plusieurs fuites sur le réseau cet été. Il est effectivement plus facile de les repérer à cette époque et d'autant plus nécessaire d'intervenir.

Ce travail sera complété par une qualification de l'état du réseau afin d'évaluer les portions nécessitant des renouvellements.

Merci de signaler toute situation vous paraissant anormale aux élus.

Loire : Alerte sécheresse



Pour poursuivre sur la ressource en eau, **la Préfecture nous a placé** (bassin Monts du Forez) **en alerte renforcée sécheresse dès le 5 août.**

Un courrier a dès lors été distribué à tous les habitants pour vous informer de cette situation et de la **nécessité d'économiser l'eau qu'elle vienne du réseau d'eau potable ou du milieu naturel (source, puits, etc.).**

La Préfecture a pris un nouvel arrêté le 25 août confirmant ainsi la dégradation des ressources au niveau départemental. Nous restons au niveau alerte renforcée. Toutefois, **la situation devient plus préoccupante au niveau de nos ressources.**

Nous renouvelons donc l'appel à économiser l'eau. Rappelons que l'arrosage des fleurs et des massifs est interdit. L'arrosage des potagers doit rester limité. Le lavage des véhicules est interdit. Etc.

CCPU : Assainissement

En partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la CCPU met en place un dispositif d'aide pour les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Les propriétaires éligibles peuvent solliciter ces aides dans le cadre d'opérations groupées, animé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui sert d'intermédiaire entre les particuliers et l'Agence de l'Eau

Le montant de cette aide financière s'élève à 30% du montant TTC des travaux et de

l'étude avec un coût plafond de 8500€ TTC par installation à réhabiliter, soit un maximum de subvention de 2500€ TTC.

Nombre de dossiers limité

Pour toute demande plus précise sur ces subventions, vous pouvez contacter les techniciens du SPANC représentés par la société SAUR :

Wilfried DEDORY : 06 59 02 35 88
wilfried.derory@saur.com

Romain PERRICHON : 06 60 57 12 81
romain.perrichon@saur.com

Le RPI (école)

Nous accueillons 21 enfants du CP au CE2, à Chausseterre pour cette année scolaire 2020-2021.

Un flyer présentant le RPI, établi par les parents délégués, est disponible en mairie.

L'organisation scolaire établie selon le protocole de l'Education Nationale est simplifiée.

Le port du masque est obligatoire pour les adultes. Pour les enfants il l'est à partir de 11 ans, nous ne sommes donc pas concernés. L'attention restera portée sur le lavage régulier des mains et le nettoyage renforcé des locaux.

Les services péri-scolaires fonctionneront de manière « normale ».

Un nouveau formulaire d'inscription a été distribué aux parents dont les enfants sont à Chausseterre. D'autres sont à disposition à la garderie ou à la mairie.

Par souci d'harmonisation au sein du RPI, et suite aux demandes des parents, **l'ensemble des services de garderie sera désormais facturé 60€ par an et par enfant, forfaitairement.**



LE DOSSIER : LE BUDGET COMMUNAL



Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, le calendrier budgétaire fut exceptionnellement décalé cette année avec une possibilité de voter le budget primitif (prévisionnel) jusqu'au 31 juillet 2020. Le conseil municipal s'est donc réuni en séance pour ce vote le 24 juillet.

Le budget communal est scindé en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement comprend les opérations de gestion courante et la section d'investissement les opérations ayant un impact sur le patrimoine communal.

L'excédent dégagé par la section de fonctionnement (delta entre les recettes et les dépenses) permet de constituer une épargne qui va servir prioritairement à rembourser les emprunts puis à financer des investissements

nouveaux. C'est ce qu'on appelle la capacité d'autofinancement de la commune.

Concernant le **Compte Administratif 2019** (réalisé), il a été adopté en février dernier avec **210 356€ de dépenses pour la section de fonctionnement** (vs. 274 342€ en prévisionnel) et **243 127€ de recettes**.

Le résultat de l'année 2019 est donc de 32 771€, ce qui porte à un résultat cumulé à 74 270€.

Pour la section investissement, les dépenses ont été de **60 600€** (vs. 65 419€ de budget) et les recettes de **24 549€**.

Le solde de l'exercice 2019 est donc déficitaire de 44 279€. Et le résultat cumulé est de -36 051€.

Dépenses de fonctionnement par secteurs – budget 2020

72 368 €



Administration générale

Frais fixes, services de la mairie, intérêts des emprunts, redevance SDIS, contribution fonds intercommunaux

64 746 €



Education

Frais de fonctionnement école, frais pédagogiques, cantine scolaire
** Dont 16 000€ frais de cantine refacturés*

53 343 €



Voirie et Réseaux

Services techniques, entretien voirie, eau et assainissement

52 327 €



Habitat

Entretien des bâtiments, énergie, services techniques, assurance, charges et taxes

29 734 €



Epargne

Capacité d'autofinancement et de virement à la section investissement pour remboursement des emprunts et investissements nouveaux

7 478 €



Social, Sport et Culture

Repas des anciens, subventions aux associations, médiathèque

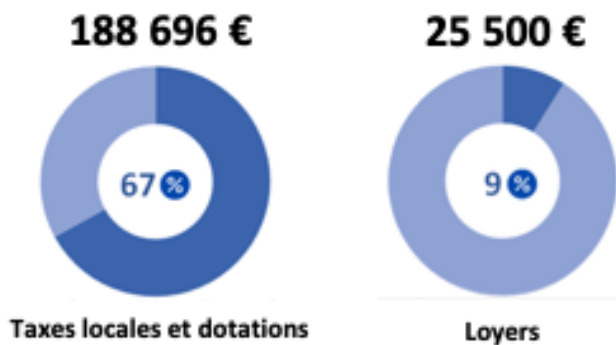


Concernant le budget primitif 2020 (prévisionnel), nous avons voté :

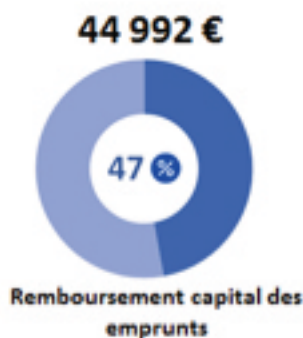
- Un budget de fonctionnement qui s'équilibre à 279 995€
- Un budget d'investissement qui s'équilibre à 95 467€

Les recettes de fonctionnement sont assises principalement sur les fonds publics. Les taxes locales et la dotation globale de fonctionnement représentent 67% des recettes totales.

Les loyers (y compris salle des fêtes) représentent quant à eux 9%.



Concernant la section d'investissement, le remboursement du capital des emprunts a pris de l'importance au regard de notre capacité financière du fait de la baisse de nos ressources.



Nous avons voté une augmentation uniforme du taux des taxes locales de 7%. Cela ne concerne désormais que la taxe sur le foncier (bâti), le foncier (non bâti) et la CFE.

Cette décision est motivée par plusieurs raisons :

- A cause de taux historiquement bas sur les taxes locales, nous sommes depuis 2015 contributeurs aux fonds de péréquation intercommunale. En effet, les mécanismes de calcul pénalisent les communes qui ne profitent

pas pleinement de l'effet de levier de la fiscalité. Elles doivent donc financer des fonds communs, ce qui représente une dépense de 18 000€ pour notre commune !

Le but est donc de « rattraper » des années de stagnation tout en préservant une fiscalité locale modérée.

- La réforme de la taxe d'habitation va entraîner une baisse de nos recettes fiscales. Il existe pour l'instant un mécanisme de compensation sur nos recettes 2019, mais celui-ci est validé pour 3 ans seulement. Rappelons que les recettes de la taxe d'habitation représentent à elles seules, plus de la moitié des recettes fiscales.

Il s'agit donc avant tout de maintenir nos recettes fiscales pour préserver notre équilibre budgétaire précaire.

Ce qu'il faut retenir :

1- **Baisse des dotations de l'Etat (DGF) de 20% entre 2014 et 2017**, situation désormais stabilisée mais qui demeure très contrainte pour notre budget et qui dans le temps pèse sur notre trésorerie.

2- Stabilité des recettes fiscales et diminution à venir (réforme taxe d'habitation) malgré les rattrapages effectués ces dernières années.

3- Autofinancement restreint du fait de charges de fonctionnement encore trop élevées (malgré un travail d'économies initié au cours du précédent mandat) et de recettes non diversifiées. Cet indicateur est révélateur de la capacité de la commune à financer ses projets sans recours à l'emprunt en s'appuyant notamment sur les excédents de fonctionnement réalisés.

4- Les effets de la crise sanitaire et économique que nous traversons, laisse craindre de nouvelles contractions des dotations et des subventions dans les années à venir.

La priorité de ce mandat restera la diversification des recettes dans le but d'être moins dépendant des dotations de l'Etat. Il sera également nécessaire de continuer le travail d'optimisation de nos charges de structure et de fonctionnement afin d'être moins contraint sur notre trésorerie et de dégager un autofinancement suffisant pour pouvoir engager de nouveaux projets, à l'issue des remboursements des emprunts en cours.

Kévin Prost

LA VIE D'ICI

Le comité des fêtes

Le Comité des fêtes de Chausseterre avait trois événements prévus en ce début d'année 2020.

Le théâtre qui devait avoir lieu le samedi 28 mars a été annulé, ainsi que la tripe programmée le dimanche 12 avril.

La troisième édition, qui était la fête patronale, a été fortement modifiée. En effet, le samedi 4 juillet, nous avons fait le choix de maintenir la tournée de brioches essentiellement sur la commune de Chausseterre. Nous remercions les personnes qui nous ont accueillis.

La semaine suivante, nous avons maintenu le repas « moules-frites » mais celui-ci était uniquement à emporter. Afin de respecter les gestes de sécurité, nous avons mis en place un système de drive, qui a permis de se procurer les repas dans les voitures.

L'ACCA

Le dimanche 19 juillet se réunissaient les chasseurs de l'ACCA de Chausseterre.

20 chasseurs participaient à cette réunion organisée, à la salle des fêtes afin de respecter les distanciations sociales.

Plusieurs sujets majeurs étaient abordés et statués pendant cette assemblée parmi lesquels : votes des nouveaux statuts des ACCA, nouveau règlement intérieur, bilan saison écoulée, bilan financier, gestion des dégâts gros gibiers, projection saison 2020/2021.



L'ASCLS

L'Assemblée Générale n'a pu avoir lieu au plan d'eau de Chausseterre cette année. Elle s'est tenue le 17 juillet aux Salles et a permis un renouvellement dans le bureau.

Le club est toujours présidé par Jean-Yves Villeneuve. Robin Butin prend la place de Kévin Prost en tant que secrétaire. Enfin, Pierre-Louis Petibout prend le relais de Marie Villeneuve au poste de trésorier.

La saison 2020-2021 a d'ores et déjà repris avec les entraînements, la Coupe de France et les matchs amicaux. Le championnat démarrera



Un grand merci à tous ceux qui sont venus chercher de quoi se restaurer.

Nous espérons pouvoir vous donner rendez-vous le 10 novembre 2020 pour notre traditionnel repas « moules-frites ».

Amandine Dozolme



Un nouveau bureau a été également élu. L'ACCA est ainsi heureuse d'accueillir au sein de son conseil d'administration Serge Ossédad (GAEC des marais) et Jérôme Clavelloux. Le président en profite pour remercier Robert Couzon et Marie-France Chalencou pour leur dévouement sur ces dernières années. Ils quittent le conseil d'administration.

Président : Vincent Mure ; Vice-président : Jean Pierre Pras ; Secrétaire : Sébastien Pras ; Trésorier : Patrice Place.

Il a été également convenu que la marche "La Chausseterroise", qui devait connaître sa première édition cette année, sera organisée sur 2021 ! Elle devrait se dérouler sur le mois de juin 2021, sur le week-end de la fête de la musique.

L'ensemble du conseil d'administration remercie la mairie de Chausseterre pour l'aide à l'organisation de l'assemblée générale.

L'assemblée générale s'est ainsi clôturée en fin de matinée et les chasseurs ont pu terminer en partageant le verre de l'amitié.

Vincent Mure

début octobre avec 2 équipes engagées et une stabilité des effectifs.



VTT des Bois Noirs

Bienvenue dans le plus grand espace VTT/FFC de France. Voici une nouvelle qui ravira les sportifs et les amoureux de nature !

L'Espace VTT du Massif des Bois Noirs et l'Espace VTT Ambert et Crêtes ont décidé de rejoindre leurs itinéraires au col des Supeyres afin de former le plus grand espace VTT-FFC de France.

Au total, ce sont **2400 km de pistes balisées** sur **105 circuits** qui sont offerts aux visiteurs ! Espace largement étendu donc, puisqu'il s'étale à présent de Saint-Nicolas-des-Biefs (Allier), au nord, jusqu'à Chapelle Genest (Haute-Loire), au sud.

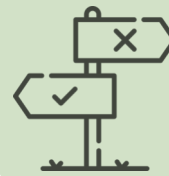
“ *Un formidable terrain de jeu naturel* ”

Ideaux pour la pratique du VTT, les paysages du Livradois-Forez et des Bois-Noirs offrent une multitude de reliefs et de parcours.

Au gré des chemins on y découvre vallées, plaines, forêts, monts, ruisseaux et autres panoramas d'exception rendant alors l'expérience unique. Mais ce n'est pas tout ! Villages pittoresques, musées, commerces typiques et bien d'autres découvertes vous attendent tout au long du chemin.

Pour prendre de la hauteur, on se rend au sommet de Pierre sur Haute, point culminant de l'espace VTT à 1634 mètres d'altitude.

Un point de vue à 360° à couper le souffle permettant d'observer, d'un côté, la chaîne des Puys et de l'autre... le Mont Blanc !



CHAUSSETERRE :
4 CIRCUITS
2 POINTS DE DÉPART
63,5 KM BALISÉS

Tous les niveaux de difficultés sont proposés et une carte retraçant tous les itinéraires est en vente. De plus, 29 panneaux de départ ont été posés cet été avec les 70 circuits de l'Espace.

Grâce à ces nouveaux parcours, les présidents des centres VTT espèrent bien attirer de nouveaux touristes et en particulier les familles avec les enfants. Avec l'explosion des ventes des VTT électriques, nos circuits deviennent accessibles à tous.

Il est encore trop tôt pour évaluer les retombées économiques de ces nouveaux circuits, mais les premières réactions sur les réseaux sociaux sont très positives.

www.boisnoirs.fr pour visionner le reportage de France3 Auvergne Rhône Alpes

Alain Chapot

La bibliothèque

Les activités de la Bibliothèque ont été comme les autres très fortement perturbées ce printemps.

La dernière animation a été le Carnaval organisé le 25 février dernier. 15 petits loups étaient au rendez-vous. Petit défilé dans le village, le Taillis et Chancelier. Puis goûter à l'Auberge, avec partage des gourmandises collectées.

Monique Goutorbe est désormais la référente pour la Bibliothèque de Chausseterre.

Avec l'arrivée de 2 nouvelles bénévoles, l'équipe compte désormais 9 membres : Monique Goutorbe, Ginette Gonin, Annick Treille, Caroline Chaux, Marie Treille, Thierry Barry, Lorraine Roux, Magali Petibout et Angélique Chaux.

Compte-tenu du contexte sanitaire, le rendez-vous jeux mis en place le 1^{er} mardi de chaque mois est suspendu. Les permanences du samedi



matin (10-12h) reprennent avec une fréquence bi-mensuelle (12 et 26 septembre ; 9 et 23 octobre) jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Si les conditions le permettent, une séance cinéma sera organisée le 21 octobre après-midi pour les enfants.

Les bénévoles restent à l'écoute des lecteurs pour le choix des réservations et les échanges à Montbrison.

OFFRE SPECIALE
5€ de réduction
pour la location
de 2 vélos
électriques

Découper ici



AUBERGE

**CHAUSS'BERGE DE
SSETERRE**

Location de VTT à assistance électrique

4 vélos à assistance électrique sont à disposition en location au tarif de 15€ les 2 heures, 25€ les 4 heures ou 50€ la journée.

Une offre spéciale de 5€ de réduction pour la location simultanée de 2 vélos vous sera accordée sur présentation du bon ci-contre. Offre valable jusqu'au 15 octobre (fin de saison).

Les samedis de L'Auberge

Kebab-frites 8€ à emporter - sur commande
Sauce blanche, ketchup, mayonnaise, moutarde
Le 1^{er} samedi de chaque mois



Soirée à thèmes - sur réservation

Le 2^{ème} samedi

Septembre : menu fritures (18€)

Octobre : menu forézien (18€)

Novembre : menu tartiflette (18€)

Décembre : menu choucroute (18€)

Janvier : menu moules-frites (12€)



Burger-frites 10€ - sur commande

Burger 180gr charolais ; oignon, tomate ;

Bleu d'Auvergne ou cheddar ; sauce burger ; frites

Le 4^{ème} samedi

HORAIRES

Lundi, mardi, mercredi et jeudi 7h30-14h30 / Vendredi 7h30-14h30 et 17-21h / Samedi midi sur réservation et 17-21h / Dimanche 7h30-14h30 et 17-21h / *Fermé le 3^{ème} week-end*



AGENDA



SEPTEMBRE

12 et 26 septembre : permanences Bibliothèque (10-12h)

25 septembre : conseil municipal

OCTOBRE

9 et 23 octobre : permanences Bibliothèque (10-12h)

21 octobre : *cinéma pour les enfants** / Bibliothèque (14h30)

23 octobre : conseil municipal

NOVEMBRE

10 novembre : *moules-frites** du Comité des fêtes

11 novembre : *commémoration** du 11 novembre

27 novembre : conseil municipal

29 novembre : *banquet des aînés**

** à titre
indicatif,
selon
l'évolution
du contexte
sanitaire*

04 77 62 89 94



Pizzas

Carte de pizzas sur place ou à emporter

Les vendredis et dimanches soirs



SOBRIQUETS ?

Les réponses

Chancelier

Chez Labande : Place

Chez Lequeillant : Georges, aujourd'hui Monat

Belleplace

Chez Ponchon : Jacquet, aujourd'hui Martinez - Veysseyre

Chez les Jeannettes : Claudius Muron, aujourd'hui Ruquilla

Chez le Chasseur : Arthaud / Chambodut, aujourd'hui Soulier

Chez Belette : Vernay, aujourd'hui Dupuy - Fontanière

Le Barquet

Chez Pile : Charret, aujourd'hui Girin

Chateaugaillard

Chez Louis James : Arthaud (maison démolie)

Chez le Garde : Charret, aujourd'hui Rodamel